

Milbémycine oxime/Praziquantel

Viatriis 2,5 mg / 25 mg

COMPRIMÉ PELLICULÉ POUR PETITS CHIENS & CHIOTS PESANT AU MOINS 0,5 KG

Milbémycine oxime/Praziquantel

Viatriis 12,5 mg / 125 mg

COMPRIMÉ PELLICULÉ POUR CHIENS PESANT AU MOINS 5 KG

1. Nom du médicament vétérinaire

Milbémycine oxime/Praziquantel Viatriis 2,5 mg/25 mg, comprimé pelliculé pour petits chiens et chiots pesant au moins 0,5 kg

Milbémycine oxime/Praziquantel Viatriis 12,5 mg/125 mg, comprimé pelliculé pour chiens pesant au moins 5 kg

2. Composition

Un comprimé pelliculé contient :

Substances actives :	Comprimés pelliculés pour petits chiens et chiots	Comprimés pelliculés pour chiens
Milbémycine oxime	2,5 mg	12,5 mg
Praziquantel	25 mg	125 mg

Comprimé pour petits chiens et chiots : comprimés pelliculés biconvexes, ovales, marron avec une barre de sécabilité sur une face.

Les comprimés peuvent être divisés en deux parties.

Comprimé pour chiens : comprimés pelliculés biconvexes, ovales, brun pâle jaunâtre, tachetés.

3. Espèces cibles



Chiens (petits chiens et chiots pesant au moins 0,5 kg).

Chiens (pesant au moins 5 kg).

4. Indications d'utilisation

Traitement des infestations mixtes causées par des cestodes et des nématodes adultes appartenant aux espèces suivantes :

• Cestodes :

Dipylidium caninum
Taenia spp.
Echinococcus spp.
Mesocestoides spp.

• Nématodes :

Ancylostoma caninum
Toxocara canis
Toxascaris leonina
Trichuris vulpis
Crenosoma vulpis (réduction du niveau de l'infestation)
Angiostrongylus vasorum (réduction du niveau de l'infestation causée par des stades parasitaires adultes immatures (L5) et adultes ; voir les modalités spécifiques de traitement et de prévention de la maladie sous la rubrique « Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration »).
Thelazia callipaeda (voir les modalités spécifiques de traitement sous la rubrique « Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration »).

Le médicament vétérinaire peut aussi être utilisé dans la prévention de la dirofilariose cardiaque (*Dirofilaria immitis*) lorsqu'un traitement concomitant contre les cestodes est indiqué.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser les comprimés pour petits chiens et chiots chez les chiots âgés de moins de 2 semaines et/ou pesant moins de 0,5 kg.

Ne pas utiliser les comprimés pour chiens chez les chiens pesant moins de 5 kg.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

Voir également la rubrique « Mises en gardes particulières ».

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières :

Des cas de résistance parasitaire à un anthelminthique peuvent apparaître après usages fréquents ou répétés d'un anthelminthique de cette classe.

Il est recommandé de traiter simultanément tous les animaux vivant dans un même foyer.

Afin d'assurer la mise en place d'un programme efficace de lutte contre les vers, il faut tenir compte du contexte épidémiologique local et du risque d'exposition du chien, et il est recommandé de demander l'avis d'un professionnel (par exemple un vétérinaire).

Lors d'infestation par *D. caninum*, un traitement concomitant contre les hôtes intermédiaires, tels que les puces et les poux, doit être considéré pour empêcher une réinfestation.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Des études ont montré que la marge de sécurité de la milbémycine oxime est moins élevée chez certains chiens de race Colley ou de races apparentées. Chez ces chiens, la dose recommandée doit être strictement respectée.

La tolérance du médicament vétérinaire chez le jeune chiot de ces races n'a pas été évaluée.

Les signes cliniques observés chez les colleys sont similaires à ceux observés dans la population générale des chiens en cas de surdosage.

Le traitement de chiens présentant un nombre élevé de microfilaraires circulantes entraîne parfois la survenue de réactions faisant penser à des réactions d'hypersensibilité telles que pâleur des muqueuses, vomissements, tremblements, difficulté respiratoire ou salivation excessive. Ces réactions sont dues à la libération de protéines par les microfilaraires mortes ou mourantes, et non à un effet toxique direct du médicament vétérinaire. L'utilisation de ce médicament chez des chiens présentant une microfilariémie n'est donc pas recommandée.

Dans les régions concernées par la dirofilariose, ou en cas de traitement d'un chien ayant voyagé dans ces régions, il est recommandé de consulter un vétérinaire avant l'utilisation de ce médicament vétérinaire afin d'exclure la présence de toute infestation concomitante par *Dirofilaria immitis*. En cas de diagnostic positif, un traitement adulticide est indiqué avant l'administration du médicament vétérinaire.

Aucune étude n'a été menée sur des chiens sévèrement affaiblis ou présentant une atteinte sévère rénale ou hépatique. Le médicament vétérinaire n'est pas recommandé dans ces situations, ou uniquement après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire responsable.

Chez les chiens âgés de moins de 4 semaines, les infestations par les cestodes sont rares. Dès lors, le traitement des animaux de moins de 4 semaines par un médicament vétérinaire combiné peut ne pas être nécessaire.

Les comprimés étant aromatisés, ils doivent être conservés dans un endroit sûr, hors de portée des animaux.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

L'ingestion accidentelle d'un comprimé par un enfant peut être dangereuse. Afin d'éviter que les enfants puissent avoir accès au médicament vétérinaire, les comprimés doivent être administrés et conservés hors de la vue et de la portée des enfants.

Les demi-comprimés doivent être replacés dans la plaquette ouverte et insérés dans l'emballage extérieur.

En cas d'ingestion accidentelle d'un ou plusieurs comprimés, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Se laver les mains après usage.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Voir également la rubrique « Précautions particulières d'élimination ».

Autres précautions :

L'échinococcose présente un risque pour l'homme. L'échinococcose est une maladie à déclaration obligatoire à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ; des protocoles spécifiques de traitement, de suivi, et de protection des personnes peuvent être obtenus auprès des autorités compétentes concernées (par exemple des experts ou centres de parasitologie).

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Fertilité :

Peut être utilisé chez les chiens reproducteurs.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune interaction n'a été observée en cas d'administration à la dose recommandée d'une lactone macrocyclique, type sélamectine lors du traitement avec l'association milbémycine oxime-praziquantel à la dose recommandée. En l'absence d'autres études, une attention particulière doit être prise en cas d'administration concomitante de ce médicament vétérinaire avec d'autres lactones macrocycliques. De plus, aucune étude de ce type n'a été réalisée sur des animaux reproducteurs.

Surdosage :

Aucun autre signe que ceux observés à la dose recommandée n'a été observé (voir rubrique « Effets indésirables »).

7. Effets indésirables

Chiens:

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Troubles généraux (par ex. léthargie)
	Troubles neurologiques (par ex. ataxie (manque de coordination), tremblements musculaires)
	Affections gastro-intestinales (par ex., anorexie, diarrhée, salivation, vomissements)
	Réactions d'hypersensibilité

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr>

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Dose minimale recommandée : 0,5 mg de milbémycine oxime et 5 mg de praziquantel par kg de poids corporel, administrés en une prise unique par voie orale.

En fonction du poids corporel du chien, la dose à administrer est la suivante :

Poids corporel	Comprimés pelliculés pour petits chiens et chiots	Comprimés pelliculés pour chiens
0,5 – 1 kg	½ comprimé	
> 1 – 5 kg	1 comprimé	
> 5 – 10 kg	2 comprimés	
5 – 25 kg		1 comprimé
> 25 – 50 kg		2 comprimés
> 50 – 75 kg		3 comprimés

Dans les cas où un traitement préventif de la dirofilariose est utilisé et qu'un traitement contre les cestodes est également requis, ce médicament vétérinaire peut remplacer le produit monovalent destiné à la prévention de la dirofilariose.

Pour le traitement des infestations par *Angiostrongylus vasorum*, la milbémycine oxime est administrée 4 fois à une semaine d'intervalle. En cas de traitement concomitant nécessaire contre les cestodes, il est recommandé d'administrer une fois le médicament vétérinaire et de poursuivre avec un médicament vétérinaire monovalent à base de milbémycine oxime seule pour les trois semaines de traitement restantes.

Dans les zones endémiques, en cas de traitement concomitant nécessaire contre les cestodes, une administration du médicament vétérinaire toutes les quatre semaines permet de prévenir une angiostrongylose en réduisant la charge parasitaire en adultes immatures (L5) et adultes.

Pour le traitement de *Thelazia callipaeda*, la milbémycine oxime doit être administrée en 2 fois, à sept jours d'intervalle. En cas de traitement concomitant nécessaire contre les cestodes, ce médicament vétérinaire peut remplacer un médicament vétérinaire monovalent à base de milbémycine oxime seule.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Le produit doit être administré pendant ou après le repas. Le médicament est appétent, c'est-à-dire qu'il est en général pris volontairement par les chiens (consommation volontaire dans plus de 80 % des cas chez les animaux étudiés). Si le chien n'accepte pas volontairement le comprimé, il peut également être administré dans la gueule.

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver les demi-comprimés à une température ne dépassant pas 25°C, dans la plaquette d'origine, et les utiliser lors de la prochaine administration.

À conserver dans l'emballage d'origine de façon à le protéger de l'humidité.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation en ce qui concerne la température.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la plaquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation des demi-comprimés pour petits chiens et chiots après première ouverture du conditionnement primaire: 6 mois.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car la milbémycine oxime pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable.

Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance, sauf pour certaines présentations.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

FR/V/2875835 0/2021

FR/V/3526401 7/2021

Boîte de 1 plaquette de 2 comprimés pelliculés

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois : 07/2025.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché : KRKA, d.d., Novo mesto, Šmarješka cesta 6, 8501 Novo mesto, Slovénie

Fabricant responsable de la libération des lots : KRKA-FARMA d.o.o., V. Holjevca 20/E, Jastrebarsko, 10450, Croatie

Représentant local et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

VIATRIS SANTE

1 Rue de Turin - 69007 Lyon - France

Tél : 04 37 25 75 00

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

